



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°23-087

Maison de l'Europe de Nantes - renouvellement adhésion – année 2023

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° 140-22 en date du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

VU la délibération n° 108-20 du conseil municipal du 2 novembre 2020 approuvant l'adhésion à la Maison de l'Europe de Nantes et autorisant la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle de 4 ans.

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de poursuivre les échanges avec l'association, dans le cadre de sa démarche d'ouverture,

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler son adhésion à l'association « maison de l'Europe de Nantes » pour l'année 2023, moyennant le paiement d'une cotisation de 100 €,

Article 2 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 06/07/2023
Le maire,
Rémy Orhon



ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EUROPE EN 2023

Actions prévues à la convention	Intercollaborateur Directrice des services à la population + partenaires intéressés	Etat d'avancement régulièrement
Pilotage de la convention avec la MDE	service communication + partenaires intéressés	Reste à planifier en fonction des besoins
Prêt de matériel, supports de communication	service éducation	à planifier entre septembre et décembre 2023
Intervention dans 6 classes d'école primaire (dont 1 gratuite au titre de la convention + 5 au tarif réduit). 1h30 avec présence d'un animateur MDE et de l'enseignant.	service éducation	A planifier avec les écoles ou structures périscolaires intéressées
Une intervention gratuite par an en école primaire, à l'occasion d'un temps fort.		
Participation pour les écoles intéressées à un événement festif national et européen qui consiste en un échange de décorations entre classes de toute l'Europe (notamment en décembre lors de Noël).	service éducation	
Action de sensibilisation à la mobilité en Europe impliquant le réseau des acteurs Jeunesse		6 juin 2023
Accompagnement gratuit, par notre Chargé de mobilité européenne, des jeunes souhaitant partir dans le cadre d'un CES	Service jeunesse	A proposer régulièrement aux jeunes
Information des 18-30 ans sur l'accès aux réunions collectives à distance organisés sur la mobilité (facebook)		Information régulière
Intervention au lycée Saint Joseph pour présenter les différents dispositifs de mobilité en Europe et leurs conditions d'accès, en présence du chargé de mobilité MDE	Lycée St Joseph	16 mai 2023
Utilisation de la mallette pédagogique		Fête du jeu le 11 février 2023 Tournée dans les écoles
Sollicitation de documentations européennes gratuites sur des thématiques à choisir	Tous services + partenaires intéressés	Suivant les besoins
Possibilité d'emprunter 1 à 3 expositions pédagogiques par an (pour 15 jours)		Suivant les besoins
Fourniture de goodies et éléments de décor (suivant conditions MDE)		Suivant les besoins
Jumelages : sollicitation de la Maison de l'Europe à toute étape de la démarche (installation d'un Comité de jumelage, gouvernance, vie et projets)	Comité de jumelage	